

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°16

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Les Sables-d'Olonne (Vendée).

*Du 15 avril 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Les Sables-d'Olonne (Vendée).**

*Du 15 avril 2009*

NOR D E F G 0 9 5 0 9 7 5 A

---

*Références :*

Code de la défense, articles D. 3122.2 à D. 3122.11.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 16.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Les Sables-d'Olonne (Vendée) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de La Mothe-Achard (Vendée) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de La Mothe-Achard exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (n.i. BO).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
<b>La Mothe-Achard</b>	Beaulieu-sous-la-Roche	Beaulieu-sous-la-Roche
	La Chapelle-Achard	La Chapelle-Achard
	La Chapelle-Hermier	La Chapelle-Hermier
	Le Girouard	<i>Château-d'Olonne</i>
	L'Ile-d'Olonne	Le Girouard
	Landeronde	L'Ile-d'Olonne
	Martinet	Landeronde
	La Mothe-Achard	Martinet
	Nieul-Le-Dolent	La Mothe-Achard
	Sainte-Flaive-des-Loups	Nieul-Le-Dolent
	Sainte-Foy	<i>Olonne-sur-Mer</i>
	Saint-Georges-de-Pointindoux	<i>Les Sables-d'Olonne</i>
	Saint-Julien-des-Landes	Sainte-Flaive-des-Loups
	Saint-Mathurin	Sainte-Foy
	Vairé	Saint-Georges-de-Pointindoux
		Saint-Julien-des-Landes
		Saint-Mathurin
		Vairé
<b>Les Sables-d'Olonne</b>	<b>Château-d'Olonne</b>	<b>(dissolution)</b>
	<b>Olonne-sur-Mer</b>	
	<b>Les Sables-d'Olonne</b>	